

Nouveautés 2026v1

Geofolia version 26.01

Table de matières

1. FERTILISATION	3
1.1 Modification de l'écran des analyses de sol	3
1.1.1 Nouveau filtre sur l'en-tête des colonnes.....	3
1.1.2 Saisie de la date de prélèvement.....	3
2. PULVERISATION	4
2.1 Nouvelles informations sur les produits : fractionnable.	4
2.1.1 Informations ajoutées dans Appro / phyto.	4
2.1.2 Conséquences lors de l'encodage des interventions.....	4
3. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES	5
3.1 Ajout des stades de croissance à la liste de référence.....	5
3.1.1 Consulter des stades	5
3.1.2 Ajouter des stades lors de l'encodage des interventions	6
3.2 Édition d'un registre phytosanitaire conforme à la réglementation européenne	7
3.2.1 Liste des interventions de traitement	7
3.2.2 Parcelles non traitées	8
3.2.3 Synthèse des surfaces.....	9
4. EVOLUTIONS SPECIFIQUES A L'INTERNATIONAL	10
4.1 Exclure les interventions du diagnostic phyto.....	10
4.1.1 Activation de cette fonctionnalité.....	10
4.1.2 Modification du journal d'intervention	10
4.1.3 Utilisation.....	11
4.1.4 Modifications ultérieures de l'intervention.....	11
4.1.5 Diagnostic phyto dans l'assolement	12
5. ÉCHANGES DE DONNEES	13
5.1 Évolutions liées aux consentements	13
5.1.1 Envoi des données aux partenaires lors du consentement pour les API.....	13
5.1.2 Évolution de la saisie du consentement sur les contrats.....	13
6. SUPPORT GEOFOLIA.....	14
6.1 Espace client.....	14
6.2 Vidéos.....	15

1. FERTILISATION

1.1 Modification de l'écran des analyses de sol

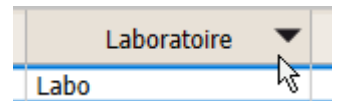
1.1.1 Nouveau filtre sur l'en-tête des colonnes

Le filtre des données à partir du titre des colonnes du tableau a été ajouté sur l'écran de définition des analyses de sol. Cet écran est accessible par le bouton "**Analyse de sol**" des rubans "**Parcellaire**" et "**Fumure**".

Remarque : Ce filtre est déjà disponible sur d'autres écrans : *assolement, plan de fumure, etc.*

Il est possible de filtrer sur toutes les colonnes du tableau, à l'exception du commentaire (🗨️).

Pour filtrer la liste à partir des titres, il faut placer la souris sur l'en-tête d'une colonne. Un triangle noir apparaît alors à droite du titre et permet d'afficher la zone de filtre, en cliquant dessus :



Il faut alors cocher les cases des éléments à afficher ou appliquer des critères de filtres, notamment pour les colonnes contenant des chiffres ou des dates, en utilisant éventuellement la zone de recherche.

ASTUCE : Les filtres de plusieurs colonnes peuvent se combiner entre eux pour une sélection multicritère.

👉 Le fonctionnement du filtre depuis l'en-tête des colonnes est détaillé dans le guide sur la personnalisation des écrans, disponible auprès du support logiciel et sur l'extranet client.

1.1.2 Saisie de la date de prélèvement

Une nouvelle donnée, sur l'onglet "Description", permet de saisir la date de prélèvement (1), en complément de la date de l'analyse (2) :

La colonne correspondante est disponible dans le tableau. Elle n'est pas affichée par défaut mais peut être ajoutée par l'onglet "Colonnes affichées" de l'écran de paramétrage, accessible par le bouton / "**Paramétrage**", situé en haut à droite du tableau.

ATTENTION : Aucun contrôle de cohérence entre les dates n'est effectué.

2. PULVERISATION

2.1 Nouvelles informations sur les produits : fractionnable.

2.1.1 Informations ajoutées dans Appro / phyto.

Dans le menu "**Appro**" suite "**Phyto**", une information a été ajoutée pour les produits pouvant être appliqués de manière fractionnée. Dans l'onglet "Usage" (1), une coche apparaît dans la colonne "**Frac.**" (2) lorsque le produit peut être utilisé de façon fractionnée. De plus, l'icône en forme de livret dans cet écran est affichée en rose. En cliquant dessus, le commentaire suivant est visible : « Produit fractionnable : l'usage est fractionnable pour le produit, se référer à l'étiquette. »

Nom	Code	Famille	Unité d'utilisation	Phyto de référence	Fin d'utilisation
Mcpa 750	1391P/P	Herbicides	L	Mcpa 750	
STABILAN 750	9138P/B	Régulateurs	L	Stabilan 750	
Phybeldim 240 Ec	29683P/P	Herbicides	L	Phybeldim 240 Ec (29683P/P)	
Savvy	9980P/B	Herbicides	kg	Savvy	
Belvedere Duo	11077P/B	Herbicides	L	Belvedere Duo	
HUSSAR	9242P/B	Herbicides	g	HUSSAR	

Culture	Cible	Traitement	Dose mini.	Dose homol.	Unité	DAR (j)	Nb max d'appli	Frac.	Date de retrait
Betterave Sucrière	Dicotylées annuelles	Traitement par pulvér.		2,500	L / ha	0	1	✓	

2.1.2 Conséquences lors de l'encodage des interventions.

Lors de l'encodage des interventions, le nombre d'applications d'un produit phytosanitaire est pris en compte comme d'habitude. En cas de dépassement du nombre d'applications autorisées, un message d'avertissement s'affiche. Toutefois, si le produit est fractionnable, cette notification sera formulée différemment. Cliquez sur le livret rose (📖) pour plus d'informations.

Appro	Cible	Dose / ha	Dose / hl	Quantité	Unité	N° Lot
Belvedere Duo	Dicotylées annuelles	2,50	0,00	32,53	L	

Avertissement
Attention, cet usage est fractionnable, il n'y a donc pas de contrôle sur son nombre d'applications sur les parcelles Golf, Belare. Consulter les précautions d'emploi pour plus d'informations.

3. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

3.1 Ajout des stades de croissance à la liste de référence

Pour répondre aux exigences du règlement européen 2023/564, la gestion liée au registre phytosanitaire a été adaptée dans Geofolia. Dans ce cadre, la liste des stades de croissance a été ajoutée au logiciel. Cette liste provient de [Phytoweb](#) et est mise à jour en continu afin de rester conforme aux références officielles.

3.1.1 Consulter des stades

Pour consulter la liste des stades de croissance de vos cultures, rendez-vous en haut de l'écran dans "**Paramètres**", puis dans "**Culture/Variété/Stade**". Sélectionnez ensuite la culture concernée, par exemple la betterave sucrière, et ouvrez l'onglet "**Stade**". Vous y trouverez la liste des stades de croissance disponibles.

<input type="checkbox"/>	Cerisier	0 t	<input type="checkbox"/>	Cerisier	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Betterave Sucrière	72 q	<input type="checkbox"/>	Betterave Sucrière	<input checked="" type="checkbox"/>

▼	Description	Variété	Stade	Exportation
---	-------------	---------	-------	-------------

Liste des stades végétatifs de l'espèce botanique **Betterave**

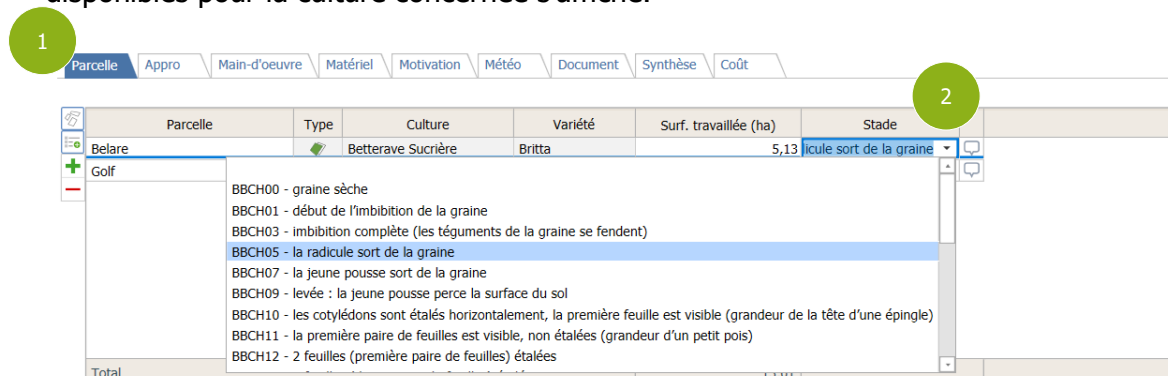
<input type="checkbox"/>	Nom	Stade de référence
<input checked="" type="checkbox"/>	BBCH00 - graine sèche	BBCH00 - graine sèche
<input type="checkbox"/>	BBCH01 - début de l'imbibition de la	BBCH01 - début de l'imbibition de la g
<input type="checkbox"/>	BBCH03 - imbibition complète (les té	BBCH03 - imbibition complète (les tégi
<input type="checkbox"/>	BBCH05 - la radicule sort de la grain	BBCH05 - la radicule sort de la graine
<input type="checkbox"/>	BBCH07 - la jeune pousse sort de la	BBCH07 - la jeune pousse sort de la gi
<input type="checkbox"/>	BBCH09 - levée : la jeune pousse pe	BBCH09 - levée : la jeune pousse perc
<input type="checkbox"/>	BBCH10 - les cotylédons sont étalés	BBCH10 - les cotylédons sont étalés h
<input type="checkbox"/>	BBCH11 - la première paire de feuil	BBCH11 - la première paire de feuilles
<input type="checkbox"/>	BBCH12 - 2 feuilles (première paire	BBCH12 - 2 feuilles (première paire de
<input type="checkbox"/>	BBCH14 - 4 feuilles (deux paires de	BBCH14 - 4 feuilles (deux paires de fei
<input type="checkbox"/>	BBCH15 - 5 feuilles étalées	BBCH15 - 5 feuilles étalées
<input type="checkbox"/>	BBCH16 - 6 feuilles étalées	BBCH16 - 6 feuilles étalées

Cette liste peut être personnalisée par vos soins, en ajoutant ou en supprimant des stades en utilisant les boutons **+** et **-**.

3.1.2 Ajouter des stades lors de l'encodage des interventions

3.1.2.1 Sur le PC

Lors de l'encodage des interventions, il est désormais également possible de sélectionner le stade de croissance. Pour ce faire, saisissez une intervention de la manière habituelle, via le journal d'intervention ou l'assolement. Dans l'onglet "**Parcelle**" (1), à côté de la surface travaillée, vous trouverez le champ de saisie "**Stade**" (2). En cliquant dessus, une liste des stades de croissance disponibles pour la culture concernée s'affiche.



ASTUCE : En renseignant le stade de croissance pour la première parcelle de la sélection, celui-ci sera automatiquement appliqué aux autres parcelles de la sélection comportant la même culture. Il reste ensuite possible de modifier manuellement ce stade pour une ou plusieurs parcelles.

3.1.2.2 Sur le smartphone

Sur smartphone, encodez une intervention de la manière habituelle via l'assolement ou le journal d'intervention. Après avoir sélectionné les parcelles, cliquez sur l'icône crayon (✎), choisissez la parcelle et sélectionnez le stade de croissance correspondant dans le champ "**Stade**".



ASTUCE : Comme sur PC, le stade de croissance renseigné pour la première parcelle sera automatiquement appliqué aux autres parcelles de la sélection. Il reste également possible de le modifier ultérieurement, pour une ou plusieurs parcelles.

3.2 Édition d'un registre phytosanitaire conforme à la réglementation européenne

Pour respecter le règlement européen 2023/564 sur le registre phytosanitaire numérique¹, l'édition du registre phytosanitaire existante a été modifiée pour la France et la Belgique, afin qu'elle réponde aux attentes de l'administration européenne.

Remarque : Une veille et des échanges réguliers avec le ministère en charge de l'agriculture sur le sujet permettent de préparer au mieux le format électronique.

Les travaux nécessaires seront engagés pour mettre en conformité ce registre phytosanitaire numérique lorsque les informations seront connues et claires.

3.2.1 Liste des interventions de traitement

Ainsi, des informations ont été ajoutées à l'édition "Registre phytosanitaire", accessible par le bouton "**Edition**" / "**Déclaration**" / "**Registre phytosanitaire**" des rubans "**Accueil**" et "**Assolement**" (ruban contextuel) ou par le bouton "**Edition**" / "**Registre phytosanitaire**" du ruban "**Parcellaire**" :

- Numéro de parcelle PAC (5), regroupé avec le numéro d'îlot, qui était déjà présent sur l'édition,
- Barycentre (6), c'est-à-dire les coordonnées géographiques (en degrés, minutes, secondes) du centre géométrique de la parcelle traitée, permettant de la localiser,
- Stade de la culture (7) : Dans la version 2026v1 de Geofolia, ce sont les stades phénologiques² (tallage, 1 feuille, 3 nœuds, etc.) qui sont indiqués ici.

REGISTRE PHYTOSANITAIRE - 2026

EARL MANUEL

Parcelle 1-1

Numéro PAC : 1 - 2		Culture : Blé tendre d'hiver		Variété : Accroc	
Surface : 3.34 ha		Barycentre : 48°22'46.09"N 2°07'32.32"W		Date de récolte :	
Date	Phyto	Code AMM	Dose/unité	Surf. Trav. (ha)	Stade
25/09/2025	Allie	8400255	0.025 kg	3.25	
01/12/2025	Amistar	9600093	1.000 L	3.25	

Parcelle 2.2

Numéro PAC : 28 - 1		Culture : Prairie permanente		Variété :	
Surface : 0.44 ha		Barycentre : 48°22'56.70"N 2°07'22.01"W		Date de récolte :	
Date	Phyto	Code AMM	Dose/unité	Surf. Trav. (ha)	Stade
04/02/2026	Agave	9600390	3.000 L	0.44	

Parcelle 7

Numéro PAC : 7 - 5		Culture : Blé tendre d'hiver		Variété :	
Surface : 0.85 ha		Barycentre : 48°22'51.27"N 2°07'47.45"W		Date de récolte :	
Date	Phyto	Code AMM	Dose/unité	Surf. Trav. (ha)	Stade

¹ Règlement consultable à l'adresse <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023R0564>

² Ces stades phénologiques se définissent sur l'onglet "Stade" du paramétrage des cultures, accessible par le bouton "**Culture / Variété / Stade**" du ruban "**Paramètres**".

Pour des raisons réglementaires, la colonne "Cible" sera réintroduite dans l'édition dans une prochaine version de Geofolia.

De même, le numéro SIRET et la conduite en agriculture biologique seront ajoutés prochainement à l'édition, conformément à l'arrêté du 24 décembre 2025 relatif à la tenue des registres d'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants³.

Par ailleurs, des informations manquantes seront complétées quand le contenu des listes concernées sera disponible.

Il s'agit notamment des stades BBCH⁴, pour caractériser précisément le niveau de développement des cultures au moment du traitement, ou des codes EPPO⁵, pour identifier de manière unique les cultures de l'exploitation.

IMPORTANT : Toutes ces informations seront obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2027.

3.2.2 Parcelles non traitées

Le tableau en fin d'édition listant les parcelles n'ayant reçu aucun traitement a également été modifié, pour y faire apparaître :

- Le type de la parcelle (8) : principale (P), secondaire (S) ou intermédiaire (I),
- Le rendement réalisé (9),
- Le commentaire associé à la parcelle pour le registre phytosanitaire (10) :

Les parcelles ci-dessous n'ont fait l'objet d'aucun traitement

Ilot	Parcelle	Type *	Surface (ha)	Culture	Variété	Date de récolte	Rendement réalisé	Commentaire
101	Parcelle 011	P	1.36	Vigne - Raisin de Table		01/09/2026		
10	Parcelle 0123	P	1.00	Triticale d'hiver	Bellac			
1	Parcelle 1-3	P	3.62	Betterave fourragère		31/10/2026		
1	Parcelle 1-3	S	3.62	Ray-grass dérobée		21/03/2026	4.50 t	
28	Parcelle 2.1	P	2.19	Blé tendre d'hiver	Accroc	17/07/2026		
3	Parcelle 3	P	2.02	Colza oléagineux d'hiver	Acapulco	01/07/2026		
29	Parcelle 308	P	0.85	Pomme de table		12/09/2026		
27	Parcelle 4-2	P	0.90	Orge 6 rangs de printemps				
5	Parcelle 5	P	1.47	Prairie temporaire			7.50 t	
26	Parcelle 6-1	P	5.59	Prairie permanente		31/10/2026		
8	Parcelle 8	P	1.64	Orge 6 rangs d'hiver	Isocel	10/07/2026		
9	Parcelle 9	P	0.81	Prairie permanente			7.00 t	

Remarque : Pour permettre l'affichage de ces informations, l'édition, qui était jusqu'à présent au format portrait (🖨️), est désormais orientée en mode paysage (🖨️).

³ Cet arrêté est consultable à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053228465>

⁴ Biologische Bundesanstalt, Bundessortenamt und Chemische Industrie (Institut fédéral de biologie, Office fédéral des variétés végétales et industrie chimique) : échelle destinée à identifier les stades de développement des plantes par des codes allant de 00 à 99

⁵ European and mediterranean Plant Protection Organization (Organisation Européenne et méditerranéenne pour la Protection des Plantes) : codes permettant d'identifier les cultures de manière unique.

3.2.3 Synthèse des surfaces

Enfin, un dernier tableau fait la synthèse des surfaces des parcelles sélectionnées, en distinguant les parcelles principales (P), secondaires (S) ou intermédiaires (I) :

Total Surfaces principales	15.85
Total Surfaces secondaires/dérobées	0.00
Total Surfaces intermédiaires	0.00
TOTAL SURFACE S SANS TRAITEMENT	15.85

* P = Principale, S = Secondaire/dérobée, I = Intermédiaire précédente

ASTUCE : En fonction des précisions qui arriveront au cours de l'année, apportées par les décrets de chaque pays concerné au sein de l'Union Européenne, l'édition évoluera pour répondre pleinement aux besoins des utilisateurs.

4. EVOLUTIONS SPECIFIQUES A L'INTERNATIONAL

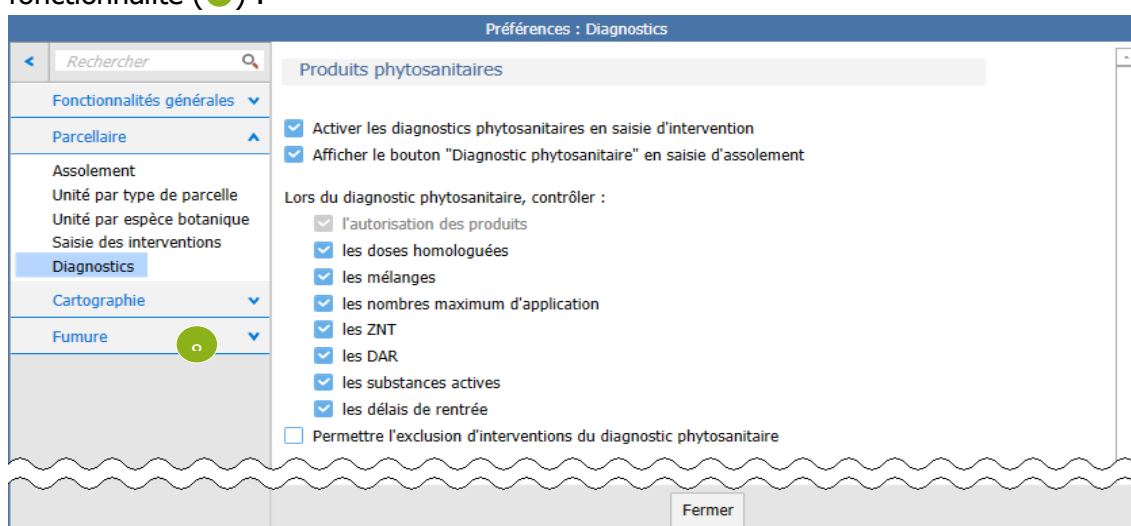
4.1 Exclure les interventions du diagnostic phyto

Cette nouvelle fonctionnalité permet aux utilisateurs d'exclure une intervention du diagnostic phytosanitaire, pour éviter qu'une alerte non justifiée s'affiche systématiquement. Ce peut être le cas pour des produits fractionnables ou des usages dont l'homologation est prolongée par dérogation, par exemple.

ATTENTION : Cette exclusion ne concerne que le diagnostic phytosanitaire lancé *a posteriori*, par le bouton "**Diag phyto**" du ruban contextuel de l'assolement. Le diagnostic à la validation de l'intervention (en création ou modification) ne peut pas être désactivé.

4.1.1 Activation de cette fonctionnalité


Une option, dans la rubrique "Parcellaire" / "Diagnostics" des préférences générales, accessible par le bouton "**Générales**" du ruban "**Options**", en mode "Paramétreur"⁶, permet d'activer cette fonctionnalité (8) :



4.1.2 Modification du journal d'intervention

Trois nouvelles colonnes sont affichables dans le journal d'intervention, en lien avec cette fonctionnalité :

- Exclusion diagnostic : case à cocher correspondant à la case "Exclure du diagnostic phyto" du détail d'une intervention en fenêtre volante (voir paragraphe 4.1.3),
- Date exclusion,
- Utilisateur exclusion : nom de l'utilisateur qui a exclu l'intervention.

Ces colonnes ne sont pas affichées par défaut dans le journal. Il faut donc les ajouter sur l'onglet "Colonnes affichées" de l'écran de paramétrage, accessible par le bouton  / "**Paramétrage**", situé en haut à droite du tableau.

Remarque : Ces colonnes sont tout en bas de la liste et apparaissent donc tout à droite du tableau. Elles peuvent être déplacées.

⁶ Le mode "Paramétreur", réservé aux administrateurs, s'active par le bouton "**Mode**" / "**Mode paramétreur**" du ruban "**Options**". Il faut ensuite le désactiver, par le bouton "**Mode**" / "**Mode utilisateur**" du ruban "**Options**".

4.1.3 Utilisation

Cette option "Permettre l'exclusion d'interventions du diagnostic phytosanitaire" fait apparaître une case à cocher "Exclure du diagnostic phyto" :

- Dans la partie maître du journal d'intervention (haut de l'écran), en mode tableau, dans la nouvelle colonne "Exclusion diagnostic" (voir paragraphe 4.1.2),
- Dans l'en-tête des interventions en fenêtre volante (9), que ce soit au moment de la création de l'intervention ou lors de sa consultation (par un double clic depuis l'onglet "Interventions" du détail de l'assolement ou depuis le journal d'intervention en présentation "Calendrier") :

The screenshot shows the 'Modification d'une intervention' window. At the top, there are fields for 'Heure de début', 'Heure de fin', 'Durée (h)', 'Statut', 'Commentaire', and 'Exclure du diagnostic phyto'. The 'Exclure du diagnostic phyto' checkbox is checked, and a green circle with the number 9 is next to it. Below the form, there are tabs for 'Document', 'Synthèse', and 'Coût'. At the bottom, a table is visible with columns for 'Variété', 'Type de surface', 'Surf. travaillée (ha)', and 'Stade'. The 'Surface totale' row shows a value of 2.02.

Quand la case est cochée, un message demande à l'utilisateur de confirmer l'exclusion de l'intervention des contrôles ultérieurs :

The confirmation dialog box is titled 'Confirmation'. It contains a question mark icon and the text: 'Êtes-vous certain d'exclure l'intervention du diagnostic phytosanitaire pour toutes les parcelles de l'intervention ?'. At the bottom, there are two buttons: 'OK' (with a green checkmark) and 'Annuler' (with a red X).

Rappel : À la validation de l'intervention, le diagnostic s'affiche normalement, si l'intervention présente des anomalies. En effet, l'option ne concerne que le diagnostic *a posteriori*.



4.1.4 Modifications ultérieures de l'intervention



Cette exclusion est pérenne et l'intervention ne peut réintégrer le diagnostic phyto que si un utilisateur décoche la case dédiée.

Ainsi, l'intervention reste exclue même si :

- Les parcelles, les cultures et/ou les surfaces traitables (ZNT) évoluent,
- L'intervention est modifiée (manuellement, par une synchronisation ou un import),
- L'usage ou le produit sélectionné est modifié par une mise à jour du référentiel ou une correction manuelle.







4.1.5 Diagnostic phyto dans l'assolement

Jusqu'à présent, le diagnostic phytosanitaire pouvait afficher deux pictogrammes :  pour les interventions conformes et  pour les interventions présentant des anomalies.





Désormais, une troisième icône peut s'afficher, pour signaler les interventions présentant une anomalie mais exclues du diagnostic :  ( (10)) :

Assolement 2026


Alerte Diag Phyto : 1 parcelle contient des alertes



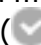
Alerte phyto	Nom de la parcelle	Surface	Surface plan	Unité de surface	Exploitation	Ilot	Type
 11	Parcelle 3	2.02	2.02	ha	EARL MANUEL	3	
	Parcelle 1	6.96	6.96	ha	EARL MANUEL	1	
	Parcelle 2.1	2.19	2.19	ha	EARL MANUEL	28	
Sélection / Total : 1 / 18		6.96 / 25.27	6.96 / 25.63				




Description Sol Culture Historique Environnement Cadastre **Interventions** PAC Intra-parcellaire Compléments



Alerte	Date début	Date de fin	Durée (h)	Opération	Surf. (ha)	Appros	Dose / ha	Nb Parcelles	Stat
	25/09/2025	25/09/2025	000:00	Traitement phytosanitaire	6.94	Allie	0.03 kg	1	
 10	01/12/2025	01/12/2025	000:00	Traitement phytosanitaire	6.96	Amistar	5.00 L	1	

Remarque : Les interventions conformes exclues du diagnostic affichent le pictogramme .

Dans la partie maître de l'assolement (haut de l'écran), la colonne "Alerte phyto" en mode "Tableau" () , ou les étiquettes en mode "Carte", peuvent donc afficher l'une de ces 3 icônes :

- Si toutes les interventions de la parcelle sont conformes, qu'elles soient exclues ou non du diagnostic, le pictogramme est vert () ,
- Si la parcelle contient au moins une intervention non conforme et non exclue du diagnostic, le pictogramme est orange () ,
- Si la parcelle contient au moins une intervention non conforme et exclue du diagnostic, le pictogramme est gris () .

Si une intervention exclue (pictogramme ) est ensuite affichée, par un double-clic ou avec le bouton  () , les alertes s'affichent pour rappeler à l'utilisateur les raisons de l'exclusion de cette intervention.

Remarque : Si l'intervention est modifiée et devient conforme, son exclusion est conservée (voir paragraphe 4.1.4) mais le pictogramme associé passe du gris () au vert () .

5. ÉCHANGES DE DONNEES

5.1 Évolutions liées aux consentements

La saisie du consentement est disponible pour tous les utilisateurs, par le bouton "**Saisie des consentements**" du ruban "**Paramètres**", sous réserve que le droit soit activé dans la liste, accessible aux administrateurs par le bouton "**Droits**" du ruban "**Paramètres**".

5.1.1 Envoi des données aux partenaires lors du consentement pour les API

Dans la saisie des consentements aux échanges de données par API, lorsqu'un utilisateur donne son accord pour un contrat, des informations techniques sont envoyées par courrier électronique au partenaire pour qu'il puisse utiliser les API Geofolia.

Dans cette nouvelle version, lors de cette étape, Geofolia crée un utilisateur dans le domaine qui est ensuite utilisé par le partenaire pour s'authentifier lors de l'exploitation des API Geofolia.

IMPORTANT : Cet utilisateur spécifique ne permet en aucun cas au partenaire d'utiliser Geofolia dans le domaine du client. Il sert uniquement au fonctionnement des API Geofolia.

5.1.2 Évolution de la saisie du consentement sur les contrats

Pour la saisie des consentements, les sélecteurs d'exploitations et de parcelles ont été améliorés.

La liste des parcelles proposées est maintenant filtrée pour n'afficher que celles des exploitations préalablement sélectionnées.

De plus, 2 filtres permettent de réduire le nombre de parcelles affichées :

- Le filtre exploitation (13) permet de filtrer les parcelles en choisissant une (ou plusieurs) exploitation(s) parmi celles qui ont été préalablement sélectionnées,
- Le filtre culture (14) permet de filtrer les parcelles sur une (ou plusieurs) culture(s).

Sélectionner des parcelles Fermer ←

Exploitation 13 Culture 14

12345 Asperge	4.51 ha	✓
8C37DA7E-2602-4865-A7... Blé tendre d'hiver	10.00 ha	✓
ML12 a Aucune culture	0.54 ha	✓
ML12 c Aucune culture	0.60 ha	✓

Annuler Valider

Remarque : Cette évolution a également permis d'améliorer les performances de l'outil et de réduire le temps de chargement des sélecteurs.

6. SUPPORT GEOFOLIA


6.1 Espace client

Dans cette version également, il est possible d'accéder à l'espace client renouvelé directement depuis l'application. Vous y trouverez une liste des questions fréquentes avec leurs réponses, ainsi que des guides étape par étape pour faciliter l'utilisation de votre programme. L'accès à cet espace client est disponible sous "**Aide**"/"**Espace client**" ou via le lien suivant :

<https://client.isagri.be>

Accueil / Geofolia

GEOFOLIA



Accès rapide

- Téléchargements
- Tutoriels vidéos
- Nous contacter

Documentations par thème

- Nouveautés
- Appros
- Assolement
- Economique
- Editions
- Interventions
- Outils cartographiques
- Paramétrage
- Récoltes
- Changement d'ordinateur
- Stocks
- Activer mes options
- Smartphone
- Liaison Météus
- Geofolia EasyTrack

Questions les plus courantes

- Comment créer mon nouvel assolement ?
- Comment imprimer un bilan des opérations spécifique pour les ETA ?
- Comment installer l'application Geofolia sur mon Smartphone ?
- Quels sont les Smartphones compatibles avec l'application Geofolia ?
- Découvrez Geofolia EasyTrack : votre traçabilité sans effort
- Découvrez la documentation des nouveautés 2025v1
- La gestion des chauffeurs via le module 'Gestion des droits'.
- Comment ajouter une nouvelle exploitation dans Geofolia EasyTrack ?

Dernières publications

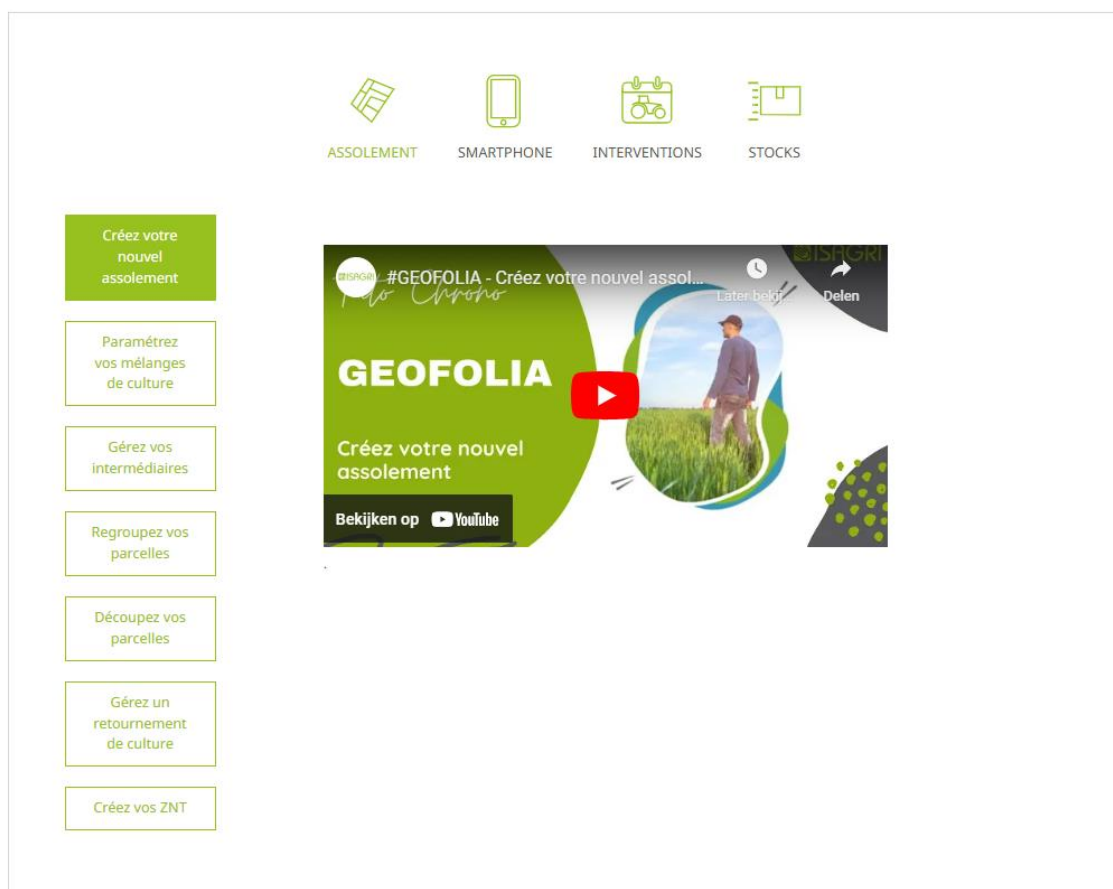
- Comment puis-je ajouter les noms des communes françaises dans ma version belge de Geofolia ?
- Comment activer le lien Geofolink ?
- Comment ajouter un nouvel utilisateur dans Geofolia EasyTrack ?
- Comment paramétrer votre boîtier en mode véhicule ?
- Comment ajouter un nouveau matériel dans Geofolia EasyTrack ?
- Comment ajouter une nouvelle exploitation dans Geofolia EasyTrack ?
- Comment ajouter une nouvelle exploitation dans Geofolia EasyTrack ?
- Comment puis-je convertir un carré généré par mon smartphone en la forme correcte de la parcelle ?

Nous vous conseillons de visiter cette page et de l'ajouter à vos favoris. Ainsi, vous pourrez y accéder à tout moment. Vous y trouverez également des informations sur nos autres solutions, telles que Troup'O, Météus, Isafact...

6.2 Vidéos

En plus des guides étape par étape, nous avons également facilité l'accès à nos vidéos. Celles-ci sont désormais disponibles dans l'espace client ou via le bouton "**Aide**"/"**Vidéos**".

TOUTES NOS VIDÉOS ACCESSIBLES EN UN CLIC !



Le support Geofolia Agriculteur est joignable du lundi au vendredi de 8h à 18h30 et le samedi matin de 8h30 à 12h30 :

- Par téléphone, au 03.44.06.71.20,
- Par courriel, à l'adresse sl-pv@isagri.fr,
- Par ChatLive, depuis Geofolia, du lundi au vendredi de 8h à 18h30.

Rappel : C'est à ce support que les agriculteurs partenaires (hors "Mobile Only") doivent poser leurs questions. Les utilisateurs "Mobile Only" doivent contacter leur organisme.